Grand-Duché de Luxembourg

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM

AVIS D'AFFICHAGE

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 23 septembre 2026 portant sur la

« nouvelle fixation du règlement-taxe relatif aux droits d'entrée et aux frais d'inscription aux manifestations et activités organisées par la Commune de Dalheim »

a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 27 octobre 2026.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut être consulté sans déplacement.

Sur demande une copie est remise au requérant contre paiement des frais.

Le règlement en question deviendra obligatoire trois jours après la présente publication.

Le présent avis est affiché à partir du 28 octobre 2026

Dalheim, le 27 octobre 2026

La secrétaire communale f.f.
Romaine RASSEL

Administration Communale * DALHEIM *

Le bourgmestre
Romain KILL